



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de mise à disposition avec l'Association V.I.E. pour :

- Monsieur FERREIRA Jonathan en tant que conducteur BOM du 1^{er} au 31 décembre 2023,
- Monsieur MANON Kevin en tant qu'agent de collecte des ordures ménagères du 1^{er} au 31 décembre 2023,
- Madame PUBLIE Lucie en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 décembre 2023,
- Madame MONAR Sylvane en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 décembre 2023,
- Monsieur MERCIER Jean-Paul en tant que gestionnaire de l'aérodrome de Jonzac-Neulles du 1^{er} au 31 décembre 2023,
- Madame BERTHELOT Véronique en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 décembre 2023,
- Madame LOISEAU Caroline en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 décembre 2023,
- Monsieur CHAUVET Luc en tant qu'agent d'entretien des véhicules du 1^{er} au 31 décembre 2023,
- Madame VUILLOT Karine en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 31 décembre 2023,

Fait à Jonzac,
Le 30 NOV. 2023

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17100 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU